

ANNEXE II

Structure légale du Fournisseur

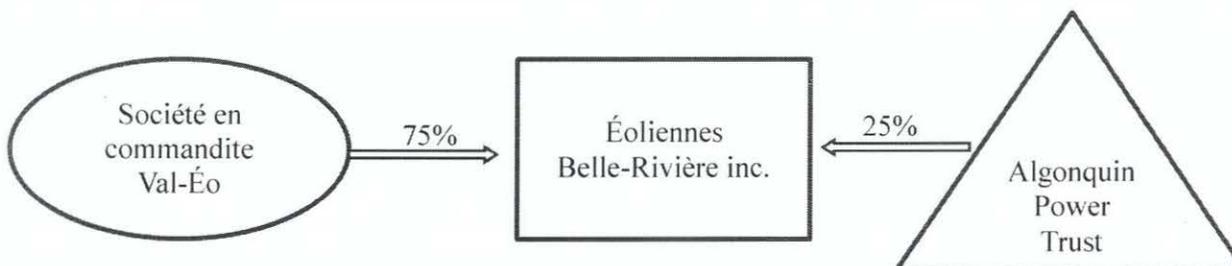
1. Structure légale du Fournisseur

Le **Fournisseur** est personne morale légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* et régie par la *Loi sur les sociétés par actions* ayant comme actionnaires Société en commandite Val-Éo et Algonquin Power Trust.

Société en commandite Val-Éo est une société en commandite constituée en vertu du *Code civil du Québec* et détient 75 % du capital et des droits de vote du **Fournisseur**.

Algonquin Power Trust est une fiducie exploitant une entreprise à caractère commercial constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario et détient 25 % du capital et des droits de vote du **Fournisseur**.

2. Schéma de la structure du Fournisseur



P.C.
me